

# NOTICE D'INSTRUCTIONS / INSTRUCTION MANUAL

Dossier d'inscription administrative / Administrative registration form

UNIVERSITÉ DE LILLE / UNIVERSITY OF LILLE

Année universitaire 2024-2025 / Academic year 2024-2025

Bienvenue à l'Université de Lille, cette notice est destinée à vous guider dans la constitution de votre dossier d'inscription au titre de la prochaine rentrée universitaire.

Attention : votre inscription ne sera définitive que si vous remplissez toutes les conditions requises : dossier complet, titres requis, autorisation d'inscription dans les filières sélectives, validation d'acquis, transfert de dossier, droits universitaires acquittés, etc.

*Welcome to the University of Lille. This guide is intended to help you complete the registration for the upcoming academic year.*

*NB : Your registration will only be finalized if you fulfill all the necessary requirements: complete application file, required qualifications, authorization to enroll in selective programmes, validation of prior learning, transfer of records, payment of university fees, etc.*

**You must provide photocopies of all the requested documents. Otherwise, your application will be considered incomplete and rejected. If the documents are not written in French, you must have them translated by a sworn translator. The list of documents to be provided is indicated in your administrative registration form.**

*You must provide photocopies of all the requested documents. Otherwise, your application will be considered incomplete and rejected. If the documents are not written in French, you must have them translated by a sworn translator. The list of documents to be provided is indicated in your administrative registration form*

Plus d'informations sur les droits d'inscription / *More information about tuition fees* : <https://www.univ-lille.fr/formation/droits-dinscription/>

## 1 IDENTIFIANT ÉTUDIANT / NATIONAL STUDENT IDENTIFIER

L'INE est indispensable à votre inscription et conditionne la remise de la carte d'étudiant.

*The National Student identifier (INE) is essential for your registration and is required for the issuance of the student ID card.*

L'Identifiant National Étudiant (INE), codé sur 11 caractères, est la seule variable permettant de suivre, au fil des ans, votre cursus. Il doit donc rester le même tout au long de votre scolarité. Ce numéro apparaît sur votre relevé de notes du baccalauréat sous le titre « numéro BEA » ou « Numéro INE ».

Dans le cas d'un bac antérieur à l'année 1995, ce numéro vous a été attribué par l'université que vous avez fréquentée précédemment et doit apparaître sur vos relevés de notes. Si vous n'en avez aucune trace, rapprochez-vous du rectorat de votre académie ou du dernier établissement que vous avez fréquenté.

Afin d'éviter les erreurs, pensez à distinguer les lettres O des chiffres 0 (zéro) en barrant ces derniers (ø).

**Attention : si un INE vous a été attribué et que vous ne nous le fournissez pas lors de votre inscription, cette dernière ne pourra pas être validée. Les étudiants français ou étrangers n'ayant jamais été scolarisés en France depuis 1995 ne possèdent pas encore d'INE. Un INE leur sera attribué lors de la validation de leur inscription.**

*The National Student Identifier (INE), coded with 11 characters, is the unique identifier that allows your academic to be tracked progress over the time. It should remain the same throughout your education. This number can be found on your baccalaureate transcript under the title "BEA number" or "INE number."*

*If you obtained your baccalaureate before 1995, this number was assigned to you by the university you previously attended and should appear on your transcripts. If you don't have any record of it, please contact the regional education authority (rectorat) of your academic region or the last institution you attended.*

*To avoid errors, be sure to distinguish between the letter "O" and the digit 0 (zero) by crossing out the latter (ø).*

*Please note that if an INE has been assigned to you and you fail to provide it during your registration, your registration cannot be validated. French or international students who have never been enrolled in a French educational institution since 1995 do not yet have an INE. An INE will be assigned to them upon the validation of their registration.*

## 2 ÉTAT CIVIL / PERSONAL INFORMATION

Ces données doivent correspondre à celles de votre pièce d'identité. Par exemple, si vous avez l'habitude d'utiliser votre second prénom comme prénom usuel, nous ne pourrions le retenir comme prénom principal au niveau de votre inscription\*.

\*A noter : Il est possible d'utiliser au sein de l'Université un prénom autre que celui inscrit sur votre état civil. Plus d'informations sur [inscriptions.univ-lille.fr](http://inscriptions.univ-lille.fr) – rubrique « liens utiles »

*This information must correspond to the details on your ID. For example, if you usually use your middle name as your preferred name, we cannot consider it as your primary first name for your registration\*.*

*\*Note: It is possible to use a different first name within the University than the one registered in your civil status. For more information, please visit [inscriptions.univ-lille.fr](http://inscriptions.univ-lille.fr) - section « liens utiles ».*

## 3 HANDICAP / DISABILITIES

Les étudiants porteurs de handicap peuvent l'indiquer dans cette rubrique.

*Students with disabilities can indicate this here.*

## 4 JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ / DEFENCE AND CITIZENSHIP DAY (applies only to French students)

Le recensement et la journée défense et citoyenneté sont deux démarches obligatoires pour la présentation aux examens et aux concours des **étudiants de moins de 25 ans et de nationalité française**. Lors du dépôt de votre dossier d'inscription, vous devez obligatoirement justifier de la régularité de votre situation vis-à-vis du service national en présentant l'attestation (ou récépissé) de recensement au Service National ou le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté, si celle-ci a déjà été effectuée.

*Registration and Defense and Citizenship Day are two mandatory procedures for **French students under the age of 25 and of French nationality** to be eligible for exams and competitions.*

*Not applicable to Foreign students (French statuts).*

## 5 PREMIERE INSCRIPTION / YEAR FIRST REGISTERED IN HIGHER EDUCATION

Dans l'enseignement supérieur : comprend l'entrée en BTS, les établissements d'enseignement supérieur public, les prépa grandes écoles, les INSPE, les écoles de commerce, les écoles d'ingénieur, les établissements de soins infirmiers, etc. En université française : il ne faut pas tenir compte des inscriptions précédentes dans un établissement d'enseignement supérieur privé tel que l'Institut Catholique de Lille ou dans une université étrangère. Les deux champs seront identiques si vous n'avez pas suivi d'autre cursus avant d'entrer en université.

*In higher education, this includes entry into BTS programmes, public higher education institutions, preparatory classes for prestigious schools, INSPE, business schools, engineering schools, nursing schools, etc. In French universities, previous registrations in private higher education institutions such as the Institut Catholique de Lille or foreign universities should not be taken into account. The two fields will be the same if you have not taken any other studies before entering university.*

## 6 BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENT / FRENCH BACCALAUREATE (SECONDARY SCHOOL DIPLOMA) OR EQUIVALENT

Baccalauréat français :

Il s'agit de la série du baccalauréat que vous avez obtenu avant 2021 (exemples : S, L, ES, STI, STT, STAE...).

Depuis 2021, vous devez mentionner les spécialités suivies en filière générale.

Si vous n'avez pas le baccalauréat, indiquer votre titre d'accès dans l'enseignement supérieur français.

Si vous avez obtenu votre diplôme en France, indiquez le n° du département de l'établissement. Si vous avez obtenu votre diplôme à l'étranger, indiquez le pays d'obtention.

*French Baccalaureate (French secondary scholar degree) :*

*This refers to the branch of the french baccalaureate you obtained before 2021 (e.g., S, L, ES, STI, STT, STAE...).*

*Since 2021, you should mention the specific subjects studied in the general branch.*

*If you don't have a french baccalaureate, please indicate your alternative qualification for access to higher education in France.*

*If you obtained your diploma in France, indicate the department number of the institution. If you obtained your diploma abroad, indicate the country where it was obtained.*

**CODES DES BACCALAURÉATS ET ÉQUIVALENCES**

<b>BACCALAURÉAT GÉNÉRAL FRANÇAIS obtenu DEPUIS 2021</b>			
<b>Enseignements de spécialité</b>			
090100	Arts plastiques	285200	Cinéma-audiovisuel
082500	Danse	275700	Histoire des arts
083200	Musique	278500	Théâtre
278600	Arts du cirque	062900	Sciences de la vie et de la terre
010500	Humanités, littérature et philosophie	030008	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
061300	Mathématiques	050700	Sciences économiques et sociales
304500	Biologie et écologie	024200	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (grecques)
074700	Numérique et sciences informatiques	024100	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (latines)
480600	Sciences de l'ingénieur	043900	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
062300	Physique-chimie	Autre	Autre : intitulé à renseigner

<b>BACCALAURÉATS FRANÇAIS obtenus AVANT 1995</b>			
<b>Baccalauréats Généraux</b>			
A	Philosophie - Lettres (ou Philo session antérieure à 1984)	A7	Arts plastiques (session antérieure à 1984)
A1	Lettres - Sciences	B	Économie et Social (ou Technique et Économie, session antérieure à 1984)
A2	Lettres - Langues	C	Mathématiques et Sciences physiques (ou Mathématiques élémentaires, session antérieure à 1984)
A3	Lettres - Arts Plastiques	D	Mathématiques et Sciences de la nature (ou Sciences expérimentales, session antérieure à 1984)
A4	Langues et Mathématiques (jusqu'à la session 1985)	DP	Sciences agronomiques et techniques
A5	Langues (jusque session 1985)	E	Mathématiques et techniques
A6	Éducation musicale (session antérieure à 1984)		
<b>Baccalauréats Technologiques</b>			
F	Spécialité non précisée	F6	Chimie
F1	Construction mécanique	F7	Biologie option biochimie
F10	Microtechnique (session antérieure à 1984)	F7P	Biologie option biologie
F10A	Microtechnique option appareillage	F8	Sciences médico-sociales
F10B	Microtechnique option optique	F9	Équipement technique - bâtiment
F11	Musique et TMD Musique	G	Spécialité non précisée
F11P	Danse et TMD Danse	G1	Techniques administratives
F12	Arts appliqués (session antérieure ou égale à 1998)	G2	Techniques quantitatives de gestion
F2	Électronique	G3	Techniques commerciales
F3	Électrotechnique	H	Techniques informatiques
F4	Génie civil HOT Hôtellerie	HOT	
F5	Physique Baccalauréats Professionnels		
<b>Baccalauréats professionnels</b>			
0021	Industriels	0022	Tertiaires

<b>BACCALAURÉATS FRANÇAIS obtenus DEPUIS 1995</b>			
<b>Baccalauréats Généraux</b>			
L	Littéraire (session antérieure à 2021)	S	Scientifique (session antérieure à 2021)
ES	Économique et Social (session antérieure à 2021)	0002	Baccalauréat Européen Baccalauréats Technologiques
<b>Baccalauréats Technologiques</b>			
STI	Sciences et techniques industrielles	SMS	Sciences médico-sociales (jusqu'à la session 2008)
STPA	Sciences et technologies du produit agro-alimentaire	STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (depuis la session 2018)
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement	F11	Musicologie - Musique et TMD
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	F11P	Danse STG Sciences et technologies de la gestion (depuis la session 2007)
STG	Sciences et technologies de la gestion (depuis la session 2007)	F12	Arts appliqués (session antérieure ou égale à 1998)
STL	Sciences et technologies de laboratoire	STT	Sciences et technologies tertiaires (jusqu'à la session 2006)
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (depuis la session 2009)	TD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion	TI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
		HOT	Hôtellerie (jusqu'à la session 2017)
<b>Baccalauréats professionnels</b>			
0021	Industriels	0023	Agricoles
0022	Tertiaires		

LES ÉQUIVALENCES			
0031	Titre étranger admis nationalement en équivalence (art. 16 du décret n°71-376 du 13 mai 1971, modifié par le décret 2013-446 du 30 mai 2013 - art 2)	0034	ESEU B ou DAEU B
0032	Titre français admis nationalement en dispense du baccalauréat en vue de la poursuite des études dans les universités	0036	Validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels
0033	ESEU A ou DAEU A	0037	Autre cas de non-bachelier

## 8 PROFESSION / PROFESSION

<p>Il s'agit de la profession ou catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant et des parents au sens INSEE.</p> <p>Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.</p>	<p><i>This refers to the occupation or socio-professional category of the student and their parents according to the INSEE (French National Institute of Statistics and Economic Studies) classification.</i></p> <p><i>Unemployed individuals who have previously worked should be classified based on their previous occupation.</i></p>
--	--

<p>10 - Agriculteurs &amp; exploitants 21 - Artisans 22 - Commerçants &amp; assimilés 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 31 - Professions libérales 33 - Cadres de la fonction publique 34 - Professeurs &amp; professions scientifiques 35 - Professions de l'information, des arts &amp; des spectacles 37 - Cadres administratifs &amp; commerciaux d'entreprise 38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise 42 - Instituteurs &amp; assimilés</p>	<p>43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 - Clergé et religieux 45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 - Professions intermédiaires administratives &amp; commerciales 47 - Techniciens 48 - Contremaîtres, agents de maîtrise 52 - Employés civils &amp; agents de la FP 53 - Policiers et militaires du rang 54 - Employés administratifs d'entreprise 55 - Employés de commerce</p>	<p>56 - Personnels des services directs aux particuliers 61 - Ouvriers qualifiés 66 - Ouvriers non qualifiés 69 - Ouvriers agricoles 71 - Retraités anciens agriculteurs exploitants 72 - Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise 73 - Retraités anciens cadres &amp; professions intermédiaires 76 - Retraités anciens employés &amp; ouvriers 81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé 82 - Autres personnes sans activité, étudiants 84 - Étudiant</p>
---	---	---

<p>10 - Farmers and farm managers 21 - Artisans 22 - Merchants and related professions 23 - Business owners with 10 or more employees 31 - Self-employed 33 - Senior civil servants 34 - Teachers and scientific professions 35 - Information, arts, and entertainment professions 37 - Administrative and commercial executives 38 - Engineers and technical executives 42 - Primary school teachers and related professions</p>	<p>43 - Intermediate healthcare and social work professions 44 - Clergy and religious roles 45 - Intermediate administrative professions in the civil service 46 - Intermediate administrative and commercial professions 47 - Technicians 48 - Foremen and supervisors 52 - Civil servants and civil service agents 53 - Police officers and enlisted military personnel 54 - Administrative employees in companies 55 - Sales employees</p>	<p>56 - Personal service workers 61 - Skilled workers 66 - Unskilled workers 69 - Agricultural workers 71 - Retired former farmers and farm managers 72 - Retired former artisans, merchants, business owners 73 - Retired former executives and intermediate professions 76 - Retired former employees and workers 81 - Unemployed individuals who have never worked 82 - Other individuals not in employment 84 - Student</p>
---	---	---

## 9 ÊTES-VOUS SPORTIF DE HAUT NIVEAU ? / ARE YOU AN ELITE ATHLETE ?

<p>Le statut de sportif de haut niveau est un statut officiel délivré par le ministère des sports. Pour justifier ce statut merci de joindre l'attestation délivrée par le ministère.</p> <p>Le fait d'être inscrit dans un club, quel qu'en soit le niveau, n'octroie pas d'office le statut de sportif de haut niveau.</p>	<p><i>The status of elite athlete is an official status recognised by the Ministry of Sports. To provide proof of this status, please attach the certificate issued by the ministry.</i></p> <p><i>Being a member of a sports club, regardless of the level, does not automatically grant the status of elite athlete.</i></p> <p><i>Not applicable to Foreign students (French statuts).</i></p>
--	---

## 10 AIDE FINANCIÈRE / FINANCIAL ASSISTANCE

Cette rubrique permet de préciser l'aide financière accordée à un étudiant par l'État français, les collectivités territoriales ou par un gouvernement étranger.

*This section allows you to specify the financial assistance granted to a student by the French government, local authorities, or a foreign government.*

## 11 CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS / STUDENT LIFE AND CAMPUS CONTRIBUTION

Vous devez obligatoirement vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), préalablement à votre inscription. Pour cela, connectez-vous sur le site [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr). À l'issue de vos démarches d'acquiescement, vous obtiendrez une attestation.

Vous devez reporter à cette rubrique le numéro figurant sur cette attestation et joindre l'attestation à votre dossier.

Les stagiaires de la formation continue et les étudiants étrangers accueillis dans le cadre d'un programme d'échange (type Erasmus+) sont dispensés de cette démarche.

*You must pay the Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), prior to your registration. To do so, please visit the website [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr). After completing the payment process, you will receive a certificate.*

*You should enter the number indicated on this certificate in this section and attach the certificate to your application.*

*Interns in continuing education programmes and foreign students participating in an exchange programme (such as Erasmus+) are exempt from this requirement.*

## 12 PROGRAMMES D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX / INTERNATIONAL EXCHANGE PROGRAMS

Il s'agit de programmes visant à favoriser la mobilité des étudiants pour l'obtention de leur diplôme, ceci au sein de l'Union Européenne ou vers tout autre pays.

*These are programmes aimed at promoting student mobility for the completion of their degree, both within the European Union and in other countries.*

## 13 14 DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ & SITUATION DE L'ANNÉE 2023-2024 LAST INSTITUTION ATTENDED & SITUATION IN 2023-2024

Ces deux rubriques doivent être renseignées avec précision car elles permettent de déterminer votre parcours scolaire et universitaire. Si vous n'avez pas connu d'interruption dans votre parcours d'études, les deux rubriques seront renseignées à l'identique. Cependant, dans le cas d'une interruption d'études, les renseignements peuvent être différents.

Exemple : vous avez étudié en 2013/2014 à l'Université Paris 6 et vous avez depuis interrompu vos études.

Dernier établissement fréquenté : Année 2013-2014 - Université Paris 6

Situation de l'année 2023-2024 : vous devez cocher U - Non scolarisé mais précédemment rentré dans l'Enseignement Supérieur.

*These two sections must be filled in accurately as they determine your schooling and university background. If you have had no interruptions in your studies, the information in both sections should be the same. However, in the case of such an interruption, the information may be different.*

*For example, if you studied at Université Paris 6 in 2013/2014 but have since interrupted your studies, the details would be as follows:*

*Last institution attended: Year 2013-2014 - Université Paris 6*

*Status for the year 2023-2024: You should tick the option U - Not enrolled but previously enrolled in Higher Education.*

## 16 AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ POUR L'ANNÉE EN COURS / INSTITUTION ATTENDED DURING CURRENT YEAR

Cette rubrique définit la filière dans laquelle une autre inscription est prise pour l'année en cours dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

S'il y a présence de plusieurs autres inscriptions, on ne retient que la filière aboutissant au niveau de formation le plus élevé.

*This section specifies the field of study in which you are enrolled at another higher education institution for the current academic year.*

*If you have multiple concurrent enrolments, only the field of study leading to the highest level of education will be considered.*